

Le nouveau cadre juridique de l'Imprimerie nationale

► **Le groupe a créé une structure pour répondre aux appels d'offres.**

Arrivée au terme de son processus de recentrage», selon les propres mots d'Yves Peccaud, directeur administratif et financier, l'Imprimerie nationale est désormais réorganisée après une scission de ses activités, régies d'un côté par le monopole de l'État français et de l'autre par ses activités concurrentielles.

Ainsi, l'ancienne société Imprimerie nationale SA exploitera le fonds de commerce attaché au monopole fiduciaire (en d'autres termes, la fabrication des passe-

ports et imprimés de sécurité couverts par la loi), les fonctions supports du groupe et l'Atelier du livre d'art et de l'estampe. «*En revanche, précise Yves Peccaud, les activités concurrentielles, et notamment celles de production, sont affectées à des filiales spécialisées. Parmi celles-ci, une nouvelle société, baptisée IN Continu et Services, a été créée. Filiale à 100 % de l'Imprimerie nationale SA, elle répondra aux appels d'offres et jouera le rôle de plate-forme graphique.*»

Vers l'e-administration

Cette structure regroupe désormais la division Grands comptes, la division Continu, le fonds de commerce attaché à l'activité fi-

duciaire concurrentielle, l'export et, enfin, l'administration électronique. Car l'Imprimerie nationale entend aussi s'investir dans tous les nouveaux domaines de l'e-administration, dans le développement de l'activité numérique et dans la sécurisation des échanges d'informations professionnelles. Rappelons que le groupe Imprimerie nationale a, au cours de ses quatre dernières années, cédé son activité rotative offset labeur (Istra à Strasbourg et l'unité de Bondoufle), déménagé de la rue de la Convention (l'État a vendu les locaux puis les a rachetés, suscitant la polémique) et installé l'unité presse offset feuille dans un nouveau bâtiment à Vitry-sur-Seine, en cours de cession (lire notre encadré). ■